



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION À JOINVILLE
Vendredi 11 septembre 2015

CASERNE DE GENDARMERIE



Contacts



Capitaine BLAISING Linda
Officier communication
Tél.03.26.68.79.32 – Port.06.77.52.27.67
E-mail : linda.blaising@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Karl Terrollion
Directeur de cabinet
Tél : 03 25 32 88 02
karl.terrollion@haute-marne.fr

Inauguration de la caserne de gendarmerie de Joinville

Dans un souci de protection des biens et des personnes, le Conseil départemental de la Haute-Marne et le Groupement d'intérêt public (GIP) ont accepté de lancer les travaux pour le compte de l'État. En effet, alors que la maîtrise d'ouvrage de cette opération ne rentre pas dans le champ des compétences obligatoires du Conseil départemental de la Haute-Marne, la précédente Assemblée départementale a voté, de manière dérogatoire, le programme de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de Joinville. Cette réalisation sera inaugurée vendredi 11 septembre 2015.

L'opération immobilière et le montage financier

La nouvelle caserne, propriété du Conseil départemental de la Haute-Marne, est située 22 rue des Coquelicots à Joinville.

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION



Le coût d'investissement s'élève à
7 616 140 € TTC :

- Conseil départemental de la Haute-Marne : 4 331 450 €
- GIP Haute-Marne : 2 591 690 €
- État : 693 000 €

Construite en application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, elle est éligible à une subvention d'État équivalent à 18% du coût-plafond de l'opération.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Le Conseil départemental de la Haute-Marne a assuré, sur un terrain qui lui a été cédé par la municipalité de Joinville, la maîtrise d'ouvrage des bâtiments qui sont donnés à bail à la gendarmerie.

Les travaux ont débuté le 18 novembre 2013 pour une livraison le 1^{er} mai 2015.

75% des entreprises qui sont intervenues sur la réalisation de ce projet sont haut-marnaises.

Dates clefs :

- mars 2000 : le commandant de groupement de gendarmerie départementale propose l'opération dans le cadre d'un rapport dit de « phase préalable » à la DGGN ;
- avril 2000 : la DGGN (BOIL) décide de retenir l'opération au titre des projets susceptibles d'être subventionnés. Une décision de phase préalable est délivrée ;
- avril 2006 : la décision de lancement des travaux est prise ;
- 17 octobre 2013 : pose de la première pierre ;
- mai 2015 : la caserne est livrée.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

L'emprise foncière est de 15 800 m². La caserne se compose de locaux de service et techniques, de 25 logements répartis sur 3 bâtiments et de 10 logements pour les gendarmes adjoints volontaires.

Organisation et caractéristiques de la caserne de gendarmerie de Joinville

La nouvelle infrastructure rassemble sur une emprise unique le commandant de la CoB, la Brigade de Proximité et le Peloton de Surveillance et d'Intervention de Joinville.

Le commandement de la CoB est assuré par le lieutenant JACQUET.

La Brigade de Proximité de Joinville est placée sous les ordres du major CARAVATI.

Le Peloton de Surveillance et d'Intervention est placé sous les ordres du major JOVER.



Mise en œuvre du plan de réorganisation territoriale

Par lettre n° 28.928 GEND/OE/SDOE du 5 juin 2013, le directeur général de la gendarmerie conditionnait la mise en œuvre du plan de réorganisation territoriale du groupement de la Haute-Marne à la livraison de la nouvelle caserne de Joinville.

La réorganisation du dispositif territorial validée le 16 septembre 2014 est donc intervenue le 1^{er} mai 2015.

Les principes en sont les suivants :

La compagnie de Saint-Dizier est fortement impactée par une délinquance de passage empruntant la RN4. Ecartelée sur deux bassins de vie radicalement différents (Éclaron et Chevillon) avec la zone police au milieu, ayant à faire face à une délinquance provenant de l'Ouest (Vitry-le-François/Brienne-le-Château) et du Nord-Est (Bar-le-Duc/Nancy), elle dispose aujourd'hui de l'organisation lui permettant d'assumer correctement ses missions.

L'architecture des lignes de communication est structurée autour de trois grandes pénétrantes Nord/Sud :

- la D384, partant de Saint-Dizier, principale voie d'accès à Brienne-le-Chateau dans l'Aube où sont concentrés d'importantes communautés de gens du voyage sédentarisés ;
- la D2, axe secondaire, partant de Saint-Dizier, traversant Wassy et Dommartin-le-Franc, jusqu'à Doulevant-le-Chateau et qui se prolonge jusqu'à Colombey-les-deux-Églises et Vignory (dernière étape avant Chaumont) ;
- la N 67, partant de Saint-Dizier et suivant le cours naturel de la Marne jusqu'au confluent du Rognon, cours d'eau traversant Doulaincourt. Cet axe est la voie la plus rapide reliant Saint-Dizier à Chaumont.

Ces trois axes constituent les épines dorsales des trois nouvelles CoB de la compagnie de Saint-Dizier réorganisée en fonction des voies de communication, sources de menaces mais également propices à la rapidité des interventions des unités :

- Montier-en-Der/ Éclaron
- Wassy/Doulevant-le-Château
- Joinville/Doulaincourt/Poissons

Grâce à cette réorganisation, la CoB de Joinville, implantée sur le véritable verrou stratégique du département à la jointure des bassins de Saint-Dizier au Nord, de Chaumont-Langres au Sud, est en mesure de prendre en compte l'augmentation des missions liées à la montée en puissance du site d'enfouissement des déchets nucléaires de Bure-Saudron.

La brigade motorisée rejoindra prochainement le cantonnement de Chevillon en vue de se rapprocher de sa zone d'emploi la plus fréquente (RN 4 et RN 67).

